M. DE BRINON

exprime dans une interview ses impressions sur l'entrevue de Saint-Florentin

« Nous serons jugés par Hitler et par les Allemands sur la compréhension que nous manifesterons à l'égard de la lutte qu'ils ont été appelés, pour le salut de l'Europe, à mener contre le bolchevisme. »

Paris, 11 décembre. — M. de Brinon, ambassadeur général du gouvernement pour les territoires occupés, vient de faire à M. de Chateaubriant une série de déclarations.

On sait qu'il se trouvait à Saint-Florentin lors de la rencontre des maréchaux Pétain et Goering.

Il a dit notamment :

— Je crois que nous serons jugés par Hitler et par les Allemands sur la compréhension que nous manifesterons à l'égard de la lutte qu'ils ont été appelés, pour le salut de l'Europe, à mener contre le bolchevisme, lutte aussi terrible que décisive pour notre avenir... Cette lutte qui, ils le disent tous, dépasse, en intensité et en durée, les prévisions qu'ils avaient faites.

» Car, dans l'immense péril que représentait la Russie, le plus prodigieux facteur est la façon dont, durant des années, en secret, les Soviets réussirent à s'armer. Quand on pense que pas un service de renseignements ne connaissait l'étendue de leur matériel. Ils n'ont vécu que pour produire des armes et cela en vue de déferler sur l'Europe et de la subjuguer ensuite. On pouvait en douter, autrefois : maintenant la preuve est faite.

» Or, militairement, la tâche de l'armée allemande, tâche que seule l'armée allemande pouvait conduire, étant donné, non pas seulement ses armes, mais aussi les idées qui l'animent, est accomplie.

— C'est donc, malgré tout, la fin en perspective, remarque M. de Chateaubriant.

— En même temps que, pour nous, un devoir et une fatalité, si la France veut vivre, de s'allier aux conceptions de construction d'une Europe nouvelle.

» Si la France veut vivre, il faut qu'elle prenne sa part proportionnelle du sacrifice que s'impose l'armée allemande pour mettre debout cette Europe, car elle ne peut, désormais, envisager d'avoir un grand avenir politique si elle n'entre pas, dès maintenant, avant la fin des hostilités, dans la coopération de cette œuvre militaire. C'est du moins mon avis. Est-il le vôtre ?

— Tout à fait, déclare M. de Brinon. Telle fut d'ailleurs la conclusion que j'ai donnée au récit de mon voyage et de la note que j'ai laissée entre les mains du maréchal Pétain. Dans cette note j'expose que, selon ma conviction profonde et me basant sur tout ce que j'ai entendu en Allemagne, nous serons jugés et classés sur l'effort que nous ferons nous-mêmes. Ceci posé, la voie, autant que jamais, nous est ouverte. La bonne volonté de l'Allemagne à notre égard, pourvu que nous comprenions, est entière...

Et M. de Brinon en appelle aux témoignages de toutes les conversations qu'il eut récemment avec des personnalités allemandes.

D'autres problèmes se présentent encore d'une façon plus impérieuse à la France : ceux de l'Afrique et de la Méditerranée. M. de Chateaubriand ne manque pas d'y insister.

— Outre cet acte de coopération militaire, il est, ne trouvez-vous pas Monsieur l'Ambassadeur, un autre pacte politique qui s'impose et qui est, en tant que puissance souveraine, comme en tant que personne européenne, une position politique précise, de façon à ne laisser subsister aucune situation incertaine ou trouble ?

— J'ai profondément ce sentiment depuis toujours et plus que jamais.

» Quand nous aurons associé le prestige de la France à la force allemande, ainsi qu'à la force française le prestige de l'Allemagne, prestige qu'elle a acquis sur l'esprit des indigènes par ses victoires, nous aurons accompli là-bas un rude travail pour la France.

» Les terres du Donetz et les terres de l'Ukraine et bien d'autres encore seront suffisamment riches demain par leur exploitation en ressources agricoles et en ressources minières pour assurer à elles seules tout le ravitaillement du continent européen.

— C'est ce que précisément ne veut pas l'Amérique, qui a peur que le marché européen ne lui échappe...

M. Churchill reconnaît que la puissance navale de l'Angleterre est durement atteinte

« Nous devons nous attendre à de durs déboires dans le Pacifique », déclare-t-il.

Amsterdam, 12 décembre. — M. Churchill a fait lundi après-midi, aux Communes, un exposé sur la situation militaire. Il a admis que les événements militaires en Afrique du Nord ne s'étaient pas déroulés selon les prévisions du général Auchinleck et des autres chefs militaires. Il a annoncé que le général Auchinleck avait dû relever de son commandement le général Cunningham qui, a-t-il prétendu, souffrait d'un surmenage sérieux à la suite de la campagne d'Ethiopie. C'est depuis le 26 novembre qu'il a été remplacé à la tête de la 8me armée par le général Ritchie, qui est beaucoup plus jeune. M. Churchill a enfin dit que la bataille n'était pas finie et qu'il ne pouvait pas en dire davantage car « le soldat allemand est tenace et plein de ressources ».

Abordant le problème du Pacifique, le premier ministre a dit :

L'entrée en guerre du Japon a causé de sérieuses blessures à la puissance navale des Etats-Unis et de l'Angleterre. Je ne puis me souvenir d'un coup plus douloureux que la perte du « Prince-of-Wales » et du « Repulse », qui étaient des facteurs essentiels dans notre dispositif de sécurité contre la menace nippone. Leur perte est d'autant plus sensible qu'ils avaient atteint, au bon moment, l'endroit où on en avait besoin.

Nos deux navires ont été attaqués avec courage et décision. Après avoir reçu deux coups directs, ils ont été survolés par trois vagues de neuf avions et j'ai tout lieu de croire qu'une nouvelle arme ou des bombes d'une taille exceptionnelle ont été employées au cours de l'attaque. Un contre-torpilleur qui les convoyait n'a pu faire autre chose que réduire le nombre des noyés et j'ai le regret d'annoncer que l'amiral Philips, commandant de notre flotte d'Extrême-Orient, a trouvé la mort au cours de l'opération.

Je crois aussi que nous devons nous attendre à de durs déboires dans le Pacifique, en dépit de la coopération avec les Etats-Unis et les Indes Néerlandaises, et bien que la force navale anglo-américaine soit encore supérieure à celle de l'Axe.

M. Churchill a ensuite annoncé que l'aviation de la Malaisie n'avait pu porter à l'escadre un secours appréciable, car ses aérodromes étaient soumis au moment même de la bataille navale, à de violentes attaques. « Nous avons envoyé là-bas tout ce que nous possédions comme renforts aériens. Mais ceux-ci n'ont pas été aussi importants que nous l'aurions désiré. »

Abordant le problème de l'Atlantique, M. Churchill a dit que les pertes anglaises équivalaient sensiblement à celles du mois d'octobre, dont il avait donné les chiffres lors de son dernier exposé.

« Toutefois, a-t-il dit, étant donné que les Etats-Unis sont en guerre dans le Pacifique, nous devons nous attendre à ce que l'aide américaine soit réduite et notamment à ce que celle de la marine américaine nous fasse quelquefois défaut. »

En concluant, le Premier a parlé de la situation en Russie. Il a dit: « La situation de nos alliés continue d'être très sérieuse. »

— M. Benoist-Mechin, secrétaire d'Etat à la vice-présidence du conseil, a conféré à l'hôtel Matignon avec M. Barnaud, délégué général aux relations économiques franco-allemandes.

LE CARDINAL BAUDRILLART et la collaboration européenne

« Il est grand temps de mettre fin aux guerres qui opposent la France à l'Allemagne. »

« Comment hésiter à approuver et à encourager la lutte contre le bolchevisme ? »

Bruxelles, 11 décembre. — Il y a quelques jours, un collaborateur du « Laatste Nieuws » a rendu visite au cardinal Baudrillart.

A cette occasion, le recteur de l'Institut catholique de Paris a fait les intéressantes déclarations suivantes au sujet de la collaboration des nations européennes :

Une collaboration avec qui que ce soit n'est concevable que sous certaines conditions: il faut qu'un but honorable soit poursuivi, un but qui soit bon en lui-même. Eh bien, j'estime que la suppression des grandes souffrances engendrées par les guerres, le rétablissement de la paix et une réconciliation durable entre deux grands peuples voisins sont des buts qui plaident pour eux-mêmes.

Je suis partisan d'une collaboration des peuples européens, poursuit le cardinal, parce qu'il s'agit de la défense de notre civilisation. Je suis fermement convaincu qu'il est grand temps de mettre fin aux guerres qui, depuis 25 ans, opposent la France à l'Allemagne. Par le développement technique et par le progrès des relations et des moyens d'assurer ces relations, l'Europe est devenue une région plus petite qu'elle n'était, au point qu'elle ne peut plus se permettre des actes aussi désespérés. En cas contraire, elle s'exposerait à une destruction totale, à une extirpation totale.

Il ne peut y avoir d'accord durable ou de situation analogue entre le christianisme et le communisme. Cette question ne se pose du reste plus. Une croisade est actuellement organisée contre un ennemi qui n'est pas seulement l'ennemi de l'Allemagne. Comment pourrais-je hésiter à approuver cette lutte et à l'encourager? Elle doit délivrer la Russie de cette plaie et, dans les pays de l'Europe occidentale, elle doit rendre inoffensif l'ennemi intérieur qui se manifeste toujours et qui essaie de miner et de détruire notre civilisation.

LE MARÉCHAL a remis la grand-croix de la Légion d'honneur à M. Louis Lumière

Vichy, 11 décembre. — Le chef de l'Etat a reçu jeudi soir les membres du Conseil national appartenant à la Commission d'information générale. Dans la nuit, le pavillon Sévigné où avait lieu la réception, étincelait sous le feu des projecteurs. A l'entrée, la garde du Maréchal était en grande tenue. Dans le salon d'honneur, les conseillers nationaux se trouvaient rassemblés au nombre de soixante-dix. Tous portaient leur insigne : une francisque stylisée scellée sur métail argenté, avec ces mots : Conseiller national.

C'est en civil que le Maréchal pénétra dans le salon, accompagné par M. Lucien Romier, ministre d'Etat ; l'amiral Fernet, secrétaire général du Conseil national et par les directeurs de ses cabinets civil et militaire.

Il prit aussitôt la parole.

« Messieurs, déclara-t-il, je n'ai pas voulu vous laisser partir sans vous serrer la main et vous remercier d'avoir mis de l'ordre dans notre constitution. Mais j'ai une autre raison d'être là. Je viens remettre les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur à M. Louis Lumière. »

L'illustre inventeur s'avança alors et le Maréchal donna lecture de la citation élogieuse qui accompagne la promotion. Citons-en ces mots :

« A consacré sa vie aux travaux scientifiques, inventeur du cinématographe, de la photographie en relief, du cinéma en couleurs, membres de l'Académie des sciences et auteur de nombreux mémoires.

» A grandement honoré la science française et a contribué à l'enrichissement du patrimoine humain.

» A fait rayonner dans le monde le génie de la France. »

Le Maréchal poursuivit :

« C'est avec une grande émotion, Monsieur, que je vous remets les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur. »

Le chef du cabinet militaire du Maréchal passa alors le grand cordon de l'Ordre sur la poitrine du savant auquel le chef de l'Etat donna l'accolade aux applaudissements des conseillers nationaux.

Après que M. Victor Constant lui eut présenté les membres de la Commission d'information générale, le chef de l'Etat passa lentement devant les conseillers et serra la main de chacun d'eux.

En quittant le salon, le Maréchal prononça encore ces mots :

« J'emporte, Messieurs, des travaux de votre commission un grand souvenir. Nous vous convoquerons quand nous aurons besoin de nouveau de vos appréciations. Au revoir. »

L'AMIRAL DARLAN est rentré à Vichy

Vichy, 11 décembre. — L'amiral Darlan, de retour de Turin, est rentré à Vichy.

(Ph. Graphopress).

Trois timbres de la nouvelle série aux armoiries des villes suivantes : Lille, Reims et Rennes.

Les élèves officiers de l'armée de l'air prêtent serment de fidélité au Maréchal

Marseille, 11 décembre. — Une émouvante cérémonie s'est déroulée jeudi matin à Salons où le général Bergeret, secrétaire d'Etat à l'aviation, a présidé la cérémonie de la remise du drapeau aux nouveaux officiers de l'air. Après avoir reçu leur drapeau, les élèves officiers ont prêté serment de fidélité au Maréchal.

La guerre dans le Pacifique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les Japonais ont pris la capitale de l'île de Guam et ont capturé le gouverneur

Tokio, 11 décembre. — La section de l'armée du quartier général impérial annonce que les forces japonaises qui ont débarqué à Guam, l'une des bases de la marine et de l'aviation américaines, ont pris Agana, capitale de l'île et capturé 350 Américains, parmi lesquels le gouverneur général, commandant George J. Mac Millin, ainsi que de nombreux officiers. Les forces nippones procèdent aux opérations de nettoyage.

Le communiqué ajoute que les Japonais n'ont subi aucune perte au cours des combats. Vingt-cinq ressortissants nippons, qui avaient été internés par les autorités américaines, ont été libérés.

Un pétrolier américain de 3.000 tonnes a été saisi. Son commandant et son équipage, composé de trente hommes, ont été faits prisonniers.

Combats aériens au-dessus de l'île de Wake

Tokio, 11 décembre. — On annonce officiellement que mercredi matin, au cours de combats aériens qui se sont déroulés au-dessus de l'île de Wake, sur sept avions ennemis, cinq ont été abattus.

Au large d'Hawaï, trois bâtiments américains ont été détruits

Tokio, 11 décembre. — La section de la marine du grand quartier impérial annonce que l'aviation japonaise a effectué le 10 décembre, une grande attaque contre des forces américaines aux Philippines.

Lors d'une bataille aérienne au-dessus de Manille, 45 avions ennemis ont été abattus, et 36 détruits au sol. Les pertes totales des Américains s'élèvent au moins à 81 avions.

Au large de Hawaï, un destroyer, un sous-marin et un autre navire spécial américain, ont été anéantis par des coups directs.

L'amiral américain Kidd a été tué

Berne, 11 décembre. — On mande de Washington à l'Associated Press :

Le département de la marine confirme que le contre-amiral Kidd a été tué lors de l'attaque japonaise contre Pearl-Harbour (Hawaï).

Le contre-amiral Kidd commandait les bâtiments de la ligne de la flotte américaine du Pacifique.

Deux canonnières anglaises sont mises hors de combat au large d'Hong-Kong

Tokio, 11 décembre. — Le grand quartier général impérial communique : Mardi matin, au large de Hong-Kong, deux canonnières anglaises ont été mises hors de combat par le bombardement de l'aviation japonaise.

Il n'y a pas de pertes du côté japonais.

Hong-Kong est isolé des Etats-Unis

Stockholm, 11 décembre. — Radio-Kenectady annonce que le câble international reliant les Etats-Unis à Hong-Kong a été coupé par les Japonais.

EN MALAISIE

L'aérodrome de Khota-Baru tombe aux mains des Japonais

Saïgon, 11 décembre. — On annonce de Singapour :

Le commandement britannique annonce que les troupes japonaises ont réussi à s'emparer de l'aérodrome de Khota-Baru. Des combats acharnés se déroulent dans la région. On annonce de nouveaux débarquement japonais le long des côtes de l'archipel malais, à environ 200 milles au nord de Singapour.

Les débarquements japonais

Changhaï, 11 décembre. — On annonce de Singapour qu'on y reconnait que les troupes anglaises dans le Nord de la Malaisie ont été repoussées, ce qui rend une réorganisation nécessaire.

On reconnait encore que les Japonais ont déjà débarqué au centre de la presqu'île avec des tanks lourds. Les Anglais ont envoyé des tanks à leur rencontre.

Des forces japonaises considérables ont débarqué à Kouantoun. Là aussi, les Anglais ont été repoussés.

Des troupes hollandaises et des avions des Indes Néerlandaises sont arrivés à Singapour en vue de renforcer les forces anglaises.

L'aviation anglaise a subi des pertes considérables par les bombardements japonais.

L'évacuation de Rangoon

Changhaï, 11 décembre. — On annonce que l'évacuation de Rangoon, capitale de la Birmanie, bat son plein. Les milieux politiques de Changhaï voient dans cette évacuation une répercussion des succès remportés par les Japonais après leur débarquement sur la côte orientale de la Malaisie.

La base de Kouantoun est attaquée

Tokio, 11 décembre. — Le quartier général communique :

Des unités de l'aviation de la marine japonaise ont attaqué mardi après-midi la base aérienne britanique de Kouantoum (côte orientale de la Malaisie). Dix avions anglais ont été détruits et de grands dégâts ont été occasionnés aux installations.

On annoce en outre, qu'au cours d'une attaque aérienne, un cargo britanique de 7.000 tonnes a été sérieusement endommagé sur la côte orientale de la Malaisie.

Ce sont des torpilles humaines qui ont coulé les cuirassés britanniques

Tokio, 11 décembre. — Au cours des opérations aériennes en Malaisie, 86 appareils ennemis ont été abattus ou détruits au sol. Trois avions japonais sont portés manquants. Deux autres transformés en « torpilles humaines » sont aussi perdus.

On confirme ainsi que ce sont des « torpilles humaines » qui ont coulé le « Prince-of-Wles » et le « Repulse ».

On sait que l'on a donné ce nom aux équipages volontaires pour entrer en percutant dans un objectif ennemi avec leur appareil chargé de dynamite.

Les commandants du « Repulse » et du « Prince-of-Wales » sont parmi les victimes du torpillage

Tokio, 11 décembre. — Selon un message de Lisbonne à l'agence Domei, outre l'amiral Sir Tom Phillips, commandant en chef de la flotte britannique d'Extrême-Orient, l'amiral John Leach, commandant du « Prince of Wales » et l'amiral William Tennant, commandant du « Repulse » seraient parmi les victimes du torpillage des deux cuirassés.

Le nouveau commandant de la flotte anglaise

Amsterdam, 12 décembre. — On communique officiellement de Singapour que le vice-amiral sir Geoffrey Layton assume temporairement le haut commandement de la flotte d'Extrême-Orient.

On annonce d'autre part que deux mille marins ont pu être sauvés après le torpillage des deux gros cuirassés.

AUX PHILIPPINES

Les troupes débarquées dans l'île Luçon avancent vers Manille

Tokio, 11 décembre. — On mande de source autorisée de Manille à Changhaï, que jeudi les Japonais ont effectué un nouveau débarquement dans le nord de l'île de Luçon (Philippines).

Selon une dépêche de Saïgon à l'agence Domei, d'après des nouvelles de Manille, les troupes nippones ayant débarqué le 10 au matin, continuent d'avancer, détruisant les forces de défense américaines. Elles se sont déjà emparées de plusieurs points militaires importants. Les forces adverses reculent en direction de Manille, détruisant les voies ferrées et les routes en vue d'enrayer l'avance nippone.

Un arsenal touché par des bombes

Tokio, 11 décembre. — Au cours de l'attaque japonaise contre Manille, l'arsenal de l'aérodrome de Cavite a été touché et a fait explosion. De formidables incendies ont été aperçus.

Au cours de l'attaque, les Japonais ont perdu trois appareils. On a remarqué que deux autres avaient piqué directement dans les positions ennemies.

Une séance extraordinaire du conseil secret d'Etat japonais

Un projet de loi a été soumis à l'empereur

Tokio, 11 décembre. — En présence du Tenno, une séance extraordinaire du conseil secret d'Etat a eu lieu jeudi au palais impérial.

L'assemblée s'était réunie pour déposer un projet de loi qui demandait l'approbation de l'Empereur.

La conférence n'a duré qu'un quart d'heure.

La Bolivie a déclaré la guerre au Japon

La Paz. — On annonce que le gouvernement bolivien a déclaré la guerre au Japon.

« Les Philippines sont isolées », écrit un journal japonais

Tokio, 11 décembre. — Passant en revue la situation nouvellement créée dans le Pacifique, le « Japon Times and Advertiser » constate que, par l'anéantissement d'importantes forces ennemies à Hawaï et par l'isolement de Singapour, a commencé la deuxième phase de la guerre du Pacifique. Le journal ajoute :

Les nombreuses opérations japonaises entreprises dans les régions les plus diverses du Pacifique méritent de retenir d'autant plus d'attention qu'elles constituent chacune une partie du grand plan de l'armée et de la marine, dont l'efficacité apparait toujours plus nettement.

Les opérations menées dans les îles de Guam, de Wake et de Midway ont abouti à l'isolement des Philippines et les premiers débarquements des Japonais ont semé la plus grande confusion parmi les Américains.

Le « Japan Times and Advertiser » attire alors l'attention sur le fait que, depuis lundi, des attaques concentriques sont dirigées contre Hong-Kong et Singapour Cette dernière est déjà isolée, tandis qu'Hong-Kong a cessé d'être une base permettant des offensives contre les points d'appui nippons situés dans le Sud. Le journal attache la plus grande importance aux opérations menées par les Japonais en Malaisie, dont l'objectif principal est Singapour. Les opérations contre cette place forte ont, sans nul doute, été allégées du fait de la convention nippo-siamoise

Le « Japan Times » fait remarquer ensuite que la présence de troupes japonaises au Siam aura de grandes répercussions sur la route de Birmanie, dernière voie de livraisons vers Tchoung-King.

Le salon du prisonnier s'est ouvert à Paris

Paris, 11 décembre. — Jeudi s'est ouvert au musée Galliera, le Salon du prisonnier. L'inauguration a eu lieu en présence de M. de Brinon, délégué général du gouvernement dans les territoires occupés, de M. Charles Magny, préfet de la Seine, et de l'amiral Bard, préfet de police.

Ce salon groupe des œuvres venues des offlag et les stalag. Il est difficile d'imaginer l'esprit d'invention manifesté par nos prisonniers dans la réalisation d'œuvres d'une réelle valeur artistique avec des matériaux rudimentaires.

Plus de deux mille envois ont été groupés. Chacun d'eux sera mis en vente au profit du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre et de la famille du prisonnier. Cette manifestation se poursuivra jusqu'au 12 janvier.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Des militants communistes devant la Cour d'appel de Douai

L'un d'eux, Jules Bridoux, de Fenain, est condamné à mort par contumace par la section spéciale

Au cours de son audience de jeudi après-midi, la section spéciale de la Cour d'Appel de Douai chargée de la répression des menées communistes et terroristes, a condamné à la peine de mort, un militant réputé dangereux, Jules Bridoux, 21 ans, ouvrier mineur à Fenain, en fuite depuis les attentats commis dans la région de Somain.

En outre, elle a prononcé les condamnations suivantes contre d'autres individus inculpés de menées communistes :

Stanislas Trafial, 24 ans, mineur à Avion 10 ans de travaux forcés ; Gustave Prucha, 44 ans, mineur à Noyelles-sous-Lens, sept ans de travaux forcés ; Louis Derlick, 19 ans, mineur à Sallaumines, quatre ans de prison et 1.200 francs d'omende ; Pierre Debeffe, 18 ans et Urbain Vanderberke, 19 ans, mineurs, à Sallaumines, 18 mois de prison et 1.200 francs d'amende chacun ; Baptiste Collu, 35 ans, mineur à Lens, trois ans de prison et 1.200 francs d'amende ; Stephan Krumpluck, 41 ans, mineur à Sallaumines, un an de prison et 1.200 fr. d'amende.

Franciszek Dynda, 52 ans, mineur à Sallaumines a été relaxé.

Pour entrave à la liberté de travail, Fernand Berrier, mineur à Auchel, a été condamné à huit mois de prison.

Ordonnance relative aux poursuites judiciaires pour changement de résidence sans autorisation

Une ordonnance stipule que quiconque pénétrera sur un terrain interdit ou barré à la circulation par ordre de l'armée allemande ou par ordre des autorités civiles françaises sera puni de détention pouvant aller jusqu'à six semaines et d'une amende pouvant atteindre 30.000 francs ou de l'une de ces deux peines.

Sera passible des mêmes peines quiconque contreviendra à une interdiction de séjour dans des localités ou des régions déterminées, qui lui a été imposée par réglement général ou par arrêté soit des services de l'administration allemande, soit des autorités civiles françaises.

Quiconque contreviendra à une décision de l'administration militaire allemande ou des autorités françaises lui assignant comme lieu de résidence une localité déterminée ou quiconque quittera sans l'autorisation de la Kreis-Kommandantur ou des autorités françaises compétentes ce lieu de résidence, sera puni de détention pouvant aller jusqu'à six semaines et d'une amende allant jusqu'à 30.000 fr. ou de l'une de ces deux peines.

Dans des cas particulièremnet graves, la peine de prison pourra être prononcée.

J'ai mon KRUSCHEN

Un foie, des reins, un intestin actifs - c'est toute la santé !

A quoi tient la santé ? Essentiellement au bon fonctionnement des organes internes : foie, reins, intestin. Si ces organes sont paresseux, on voit apparaître nombre de malaises et de maux : constipation, migraines, fatigue générale, mauvaises digestions, maux de reins, rhumatismes même, etc... Rappelez-vous qu'une pincée de Sels Kruschen chaque matin fait fonctionner le foie, les reins, l'intestin. Kruschen, c'est le "réveil-matin" des organes paresseux. Si vous voulez savoir ce qu'est la pleine santé, essayez Kruschen pendant 3 semaines. Toutes Pharmacies : 12 fr. 50 et 20 fr. 40. K-40 2

Avis aux commerçants étrangers

Le décret du 18 juillet 1941 (J.O. du 14.8.1941) dispose que, seuls, les présidents du conseil d'administration de sociétés anonymes doivent être pourvus de la carte d'identité de « commerçant ».

En conséquence, les administrateurs délégués qui ne se livrent à aucune autre activité réglementée sont tenus de posséder la carte de « non-travailleur», et les directeurs généraux la carte de « travailleur ».

Afin de régulariser leur situation, les étrangers ci-dessus désignés, ne possédant pas la carte de leur catégorie, sont invités à se présenter dans les mairies, service des étrangers, pour en demander la délivrance en produisant une requête sur papier timbré à 6 fr., la carte d'identité à échanger et une photographie. Les directeurs généraux fourniront, en outre, un certificat de travail visé par l'Office départemental de placement. Pour cette dernière formalité, ils s'adresseront, au préalable, à l'Office du travail, 9, rue Pasteur, à Roubaix.

Les étrangers commerçants, inscrits au registre du commerce, qui font gérer leur établissement par leurs épouses, tout en continuant à exercer une profession salariée, sont mis en demeure d'opter pour la profession de commerçant ou pour celle de salarié.

Ils sont invités à se présenter d'urgence dans les mairies, service des étrangers, pour faire connaître leur décision à ce sujet.

Communiqués de la Préfecture

L'échange des chaussures

POUR LES ENFANTS

Il est institué deux systèmes d'échange permettant à tout consommateur d'obtenir, contre remise de paires de chaussures d'enfant usagées, un nombre égal de chaussures réparées ou neuves, dans les conditions fixées ci-après:

Les bénéficiaires du régime d'échange sont exclusivement les enfants qui, à la date du 1er janvier 1941, n'a pas atteint l'âge de 15 ans révolus. L'échange ne peut être effectué qu'au profit d'un enfant et pour son usage. Il est interdit au détenteur de chaussures d'enfants de les présenter à l'échange si ce n'est pour le compte d'un enfant.

Jusqu'à nouvel ordre, la possibilité de l'échange est limitée à une seule paire par enfant.

Cette limitation résulte du détachement par les soins du commerçant détaillant du ticket-lettre D extrait de la carte provisoire de textiles des consommateurs susceptibles de bénéficier du régime d'échange.

Les commerçants doivent refuser d'effectuer l'échange si ce ticket-lettre D n'est pas présenté adhérent à la carte provisoire de textiles. Toute personne qui, en vue d'éluder l'application de ces dispositions, présenterait sa propre carte aux lieu et place de celle de l'enfant, s'exposerait à une sanction lors de l'échange des cartes provisoires de textiles contre la carte définitive qui sera distribuée au début de l'année prochaine. Tous les consommateurs autres que les enfants susceptibles de bénéficier du régime d'échange des chaussures usagées, doivent veiller à ce que le ticket-lettre D demeure attaché à leurs cartes provisoires de textiles.

En outre, les commerçants sont invités à se faire présenter, en même temps que la carte provisoire de textiles, la carte d'alimentation de l'enfant, et à ne pas procéder à l'échange si l'enfant a bénéficié, depuis moins de six mois, d'un coupon d'achat de chaussures d'usage.

La pointure des chaussures réparées ou neuves délivrées au consommateur ne peut être supérieure à 36 pour le type fillette, à 38 pour le type garçonnet.

Dans le cas où les chaussures réparées ou neuves délivrées au consommateur sont d'une pointure supérieure à celle des chaussures usagées qu'il apporte à l'échange, la différence de taille entre les articles échangés ne peut être supérieure à deux pointures.

Pour être admises à l'échange, les chaussures présentées par les consommateurs doivent avoir le dessus fermé en cuir et le dessous en cuir ou en caoutchouc.

La « première » doit être en bon état; le dessus doit être exempt de coupures ou perforations.

ECHANGE DES CHAUSSURES USAGEES CONTRE DES CHAUSSURES NEUVES

L'échange des chaussures usagées contre des chaussures neuves est opéré obligatoirement par tout détaillant en chaussures.

La pointure minimum des chaussures délivrées au consommateur est la pointure 28.

ECHANGE DES CHAUSSURES USAGEES CONTRE DES CHAUSSURES REPAREES

Lors de chaque échange, le consommateur remet au détaillant le montant du service-réparation conforme aux barèmes forfaitaires établis par les autorités compétentes en matière de prix.

REGIME TRANSITOIRE

Afin de permettre la constitution d'un stock de chaussures usagées suffisant pour assurer le fonctionnement du système exposé ci-dessus, le régime d'échange des chaussures usagées contre des chaussures neuves sera seul appliqué jusqu'à une date qui sera fixée par l'Office du cuir.

La fixation du prix de la farine et du pain

La redevance frapant les expéditions de farine à prix différentiel effectuées par les minotiers à partir du 1er décembre 1941 inclus, et, tous stocks de farine achetés au prix différentiel et détenus par tous utilisateurs au 30 novembre 1941 à minuit, fixés par l'article 3 de l'arrêté onterdépartemental du 30 novembre 1941 à Frs 32.50 est abaissée à frs 32.17.

Toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur sont maintenues.

Aux agriculteurs qui ont employé des ouvriers belges pour les façons betteravières

Le secrétaire d'Etat au travail fait connaître que les agriculteurs français ayant occupé des ouvriers belges pour les façons betteravières le printemps et les arrachages, pourrant, avec l'accord de ces ouvriers, les conserver dons leurs exploitations jusqu'au 31 janvier 1942.

Les agriculteurs désireux d'user de cette faculté devront en faire la demande au secrétariat d'Etat au travail (Service de la main-d'œuvre étrangère) 1, place de Fontenoy à Paris, en joignant à leur demande le laissez-passer allemand qui a été délivré au Bureau d'immigration de Tourcoing à chacun de leurs ouvriers. Ce laissez-passer, après prolongation de validité, leur sera retourné avec le visa des autorités allemandes d'occupation.

Les ouvriers dont il s'agit, ainsi autorisés à rester en France, pourront terminer les arrachages, si ceux-ci se prolongeaient, et participer ensuite à divers travaux de distillerie et de sucrerie.

Les heures de navigation obligatoire

Les heures de navigation obligatoire dans l'étendue du service spécial de la navigation Belgique-Paris-Est, sont fixées comme suit :

du 7 au 13 décembre : de 8 h. 45 à 18 h. 40 — du 14 au 20 : de 8 h. 55 à 18 h. 40 — du 21 au 27 : de 9 h. 00 à 18 h. 40 — du 28 au 31 : de 9 h. 00 à 18 h. 45.

En dehors de ces heures il est instamment recommandé de poursuivre la navigation, les écluses resteront ouvertes jour et nuit.

En cas de brume la navigation ne doit être interrompue que si l'absence de visibilité la rend absolument impossible. Elle doit être reprise dès que la visibilité redevient suffisante.

Quand la brume aura causé du retard à la navigation, les mariniers qui en auront la possibilité devront compenser ce retard, soit en poursuivant la navigation pendant les premières heures de la nuit, soit en la reprenant avec le lever du jour et la visibilité est suffisante, conformément aux instructions qui leur seront transmises par les agents de la navigation. Il reste entendu que toutes les précautions devront être prises au passage des ouvrages provisoires.

Le service des carburants est fermé le samedi

Il est rappelé de nouveau au public que le service des carburants fonctionnant à l'annexe de la préfecture est fermé au public le samedi toute la journée.

LILLE

Le 150me anniversaire de la mort de Mozart

Le public est admis à assister au concert symphonique donné à cette occasion au Grand Théâtre

Aujourd'hui vendredi 12 décembre à 19 h. 30, un concert symphonique de gala sera donné au grand Théâtre de Lille, pour commémorer le 150me anniversaire de la mort de Mozart.

Pour la première fois, l'accès du Grand Théâtre sera permis au public qui pourra ainsi assister à cette importante manifestation musicale.

Le programme, exécuté par l'orchestre du Théâtre, sous la direction de M. Herbert Charlier, avec le concours de Mme Leonor Predohl, soprano, comprendra les œuvres suivantes :

Petite musique de nuit: l'ouverture de la Flûte enchantée ; Non piu, tutto ascoltai, et la Symphonie N° 39. En outre, sera donnée pour la première fois, la Suite de Chansons antiques, d'Erich Anders.

La location est ouverte aujourd'hui vendredi jusqu'à 16 heures, dans les bureaux du Grand Théâtre, face à l'arrêt du Mongy. Prix des places : de 10 à 60 francs.

Une fabrique de pantoufles était mise au pillage par le personnel

Neuf arrestations

M. Jérôme Vanacker exploite 66, rue de Marquillies, une fabrique de pantoufles. Or, depuis quelques mois, il constatait que des individus pénétraient pendant la nuit dans les ateliers où ils faisaient main-basse sur des lots de pantoufles prêts à être expédiés. En quelques mois six cents paires avaient ainsi disparu. Malgré la surveillance exercée, les voleurs n'avaient pu être appréhendés.

M. Vanacker porta plainte à la suite d'un dernier incident qui se produisit dans la nuit du 7 au 8 décembre. Il reposait dans sa chambre à coucher, lorsqu'il fut réveillé par du bruit provenant de ses ateliers contigus à sa maison. Il se leva, descendit dans la cour. Là il se trouva en présence d'un individu qui, sans mot dire, tira deux coups de révolver dans sa direction sans l'atteindre et prit la fuite.

La sûreté de Lille alertée se mit en chasse et bientôt identifia les cambrioleurs. Ceux-ci, au nombre de huit, sont tous des ouvriers de l'usine. Leur âge varie entre 15 et 21 ans. Parmi eux, Lucien Menez, 21 ans, cordonnier, 29, rue Fabre-d'Eglantine, et Jean Deryckе, 18 ans, manœuvre, 16, rue Bonte-Pollet.

Ces ouvriers qui connaissaient parfaitement les lieux, pénétraient la nuit dans les ateliers, dérobaient des paires de pantoufles qu'ils écoulaient ensuite chez des particuliers. Le montant de leurs vols s'élève à 30.000 fr.

L'enquête a fait aussi apparaître la culpabilité d'une cabaretière, Madeleine Tournois, femme Housset, 47 ans, demeurant 78, rue de Marquillies. Celle-ci incitait les jeunes ouvriers à voler et recelait le produit de leurs rapines.

Tout le lot, voleurs et receleuse, a été déféré au parquet.

L'enquête continue pour identifier l'auteur des coups de feu dont M. Vanacker faillit être victime.

Les menus faits du jour

Une arrestation pour vol d'un portefeuille. — Le 7 décembre, M. Teys, 141, rue Jules-Guesde, déjeunait dans un restaurant de la rue des Débris-Saint-Etienne. Il avait déposé au vestiaire son pardessus dans lequel se trouvait un portefeuille contenant 200 fr. Un mécanicien, Abel Chevalier, 30 ans, 155, rue des Stations, en profita pour dérober le portefeuille qu'il jeta dans les water-closet après s'être emparé de l'argent qu'il dissimula dans la cave du restaurant où il fut retrouvé. Chevalier, après aveux, a été déféré au parquet.

— Transport illicite de haricots. — Trois habitants de Wattrelos, Marguerite Masure, 25, rue de Beaulieu; Suzanne Masure, place Roger-Salengro; Alfred Hanteon, même place, ont été gratifiés d'un procès-verbal pour transport en commun de 50 kilos de haricots.

— Escroquerie. — Mme Vicart, 8, place de l'Arsenal, avait remis 250 fr. à Angèle Thomas, 67, rue Saint-André, qui avait promis de lui fournir dix bouteilles d'apéritif. La marchandise n'a jamais été livrée.

Un bon sirop

Grâce à sa formule merveilleusement étudiée, le Sirop Vermifuge Lune est le meilleur Vermifuge antiglaireux, dépuratif, laxatif, purgatif et anti-nerveux qu'on puisse donner aux enfants. Le Sirop Lune est en vente chez votre pharmacien. 22984

NORD

Mort de M. le docteur Debrock, d'Hazebrouck

En traitement depuis quelques jours à la clinique Saint-Camille, à Lille, M. le docteur Pierre Debrocq y est décédé au cours de la nuit de mercredi à jeudi, à l'âge de 47 ans.

Médecin du dispensaire, membre du comité d'hygiène, il avait eu, au cours des événements de mai-juin 1940, une magnifique attitude.

PAS-DE-CALAIS

UN AVION BRITANNIQUE mitraille et coule une barque de pêche au large de Boulogne

Un tué

Un petit bateau monté par cinq hommes péchait au large des côtes de Boulogne-sur-Mer. Soudain, un avion britannique apparut et vint survoler la frêle embarcation. Il mitrailla la barque qui ne tarda pas à couler. Les hommes de l'équipage purent surnager et l'un d'eux, M. Lhomel, appela au secours une vedette allemande qui ne tarda pas à arriver. Le patron, M. Louis Malfoy, âgé de 32 ans, demeurant au Portel, avait eu la jambe gauche déchiquetée par les balles. Les marins de la vedette lui donnèrent les premiers soins et mirent le cap sur Boulogne. M. Malfoy ne tarda pas à succomber.

Ajoutons que la victime de cet attentat inqualifiable laisse une veuve sur le point d'être mère pour la quatrième fois.

Quatorze mille francs disparaissent à Boulogne

Chez Mme Jeanne Fontbostier, débitante de boissons, rue Coquelin à Boulogne, un inconnu a dérobé un sac à main qui contenait 14.000 francs.

REPARTITION D'HUILE

Le public a été informé de la ration d'huile qui lui sera allouée pour le mois.

Pour économiser ce précieux produit et faire de bons assaisonnements, employez la recette suivante: 1 cuiller d'huile et 2 cuillers de ROYAL SALADOR et vos sauces et vinaigrettes seront aussi savoureuses qu'autrefois. 23768d

SOMME

Un instituteur d'Acheux-en-Vimeu est décapité par un train

Mercredi vers 4 h. du matin, un employé de la S.N.C.F. a découvert à 300 mètres du passage à niveau d'Acheux-en-Vimeu, le cadavre décapité de M. Roger Pleurdeau, 31 ans, instituteur à Fiéreulles, commune d'Acheux. A quelques mètres du cadavre se trouvait la bicyclette de l'instituteur.

On ne sait si c'est en rentrant chez lui la veille au soir que M. Pleurdeau a été tué par le train d'Abbeville, ou s'il y a eu suicide.

Entre le coucher du soleil

CE SOIR, à 17 h. 52

et son lever

DEMAIN, à 9 h. 37

L'OBSCURCISSEMENT des lumières doit être TOTAL